

DECRET N° 82/I223 du 23/12/1982

Portant imputabilité au Service du décès d'un
Militaire de l'Armée Populaire Nationale.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.-

- VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - La Loi I7/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
- VU - La Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant Amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - Le Décret 29/60 du 4 Février 1960 portant Institution d'une Caisse de Retraite de la République du Congo ;
- VU - Le Décret 62/I26 du 7 Mai 1962 portant Règlement sur les Pensions des Militaires des Forces Armées de la République ;
- VU - Le Décret 77/204 du 26 Avril 1977 modifiant le Décret 62/I26 du 7 Mai 1962 ;
- VU - Le Décret 79/I54 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU - Le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU - L'Instruction Ministérielle n° 212/PR du 21 Décembre 1962 relative à l'Organisation et au Fonctionnement du Centre de Réforme et de la Commission de Réforme des Forces Armées de la République ;
- VU - L'Avis émis par la Commission de Réforme en sa séance du 4 Août 1982.

() E C R E T E :

Article 1er.- L'Ex-Commandant D O T E Victor, précédemment en service au Bataillon de Commandement de la Zone Autonome de Brazzaville, décédé le 1^{er} Janvier 1978 par balle, (degré d'invalidité évalué à 100%), est placé en position de Réforme définitive n° 1 avec Pension Permanente.

Article 2.- Le Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense Nationale, est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT A BRAZZAVILLE, le 23 Décembre
1982

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.-